

AIS MANDARINE ACTIVE OPCVM

**RAPPORT ANNUEL
31/12/2021**

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	8
5. Certification du commissaire aux comptes	15
6. Comptes de l'exercice	21
7. Annexe (s)	38
Rapport annuel du fonds Maître	39

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AIS MANDARINE ACTIVE

Code ISIN - Part P: FR0000994378

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

AIS Mandarine Active est un fonds de classification « Actions des pays de la zone euro », éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions).

Le Fonds est nourricier du fonds Mandarine Active (le Fonds Maître). A ce titre, AIS Mandarine Active est investi à hauteur de 90% minimum et en permanence dans le Fonds maître et à titre accessoire en liquidités. La performance du Fonds Nourricier sera inférieure à la performance du Fonds Maître, en raison des frais propres au Fonds Nourricier.

Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du Fonds Maître :

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX® Net Return EUR sur la durée de placement recommandée de 5 ans, en sélectionnant via une stratégie active de « stock picking », des entreprises de la zone euro répondant positivement à des critères ESG (approche Best in Universe) et possédant un profil de croissance supérieur à la moyenne, selon l'analyse de la Société de Gestion.

Le Fonds a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR ; il est soumis aux exigences de publication d'informations dudit article 9.

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Bien que le Fonds puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement Taxonomie"), il n'a actuellement pas un objectif environnemental spécifique et ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxonomie.

Le portefeuille est investi à 75% au moins en actions de tout type de capitalisation émises par des sociétés établies dans la zone euro. Les petites capitalisations ne représenteront pas plus de 25% de l'actif du fonds.

L'exposition du fonds au marché actions est comprise entre 60% et 100%. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro sera accessoire (inf. à 10%).

Le fonds peut investir jusqu'à 25% de son actif dans des titres de créances et des instruments du marché monétaire, libellés en Euros, émis par des émetteurs publics ou privés de l'OCDE et dont la notation est au moins égale à « BBB » - (« investment grade ») (ou jugée équivalente par la société de gestion) au jour de l'investissement.

Le fonds peut investir jusqu'à 10%, de son actif en OPC français ou étrangers conformes à la Directive 2014/91/UE, le cas échéant gérés par Mandarine Gestion.

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds Nourricier peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

- **Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.**

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de souscription et de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 09h00 et exécutées quotidiennement, sur la base la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est déterminée le 1er jour ouvré suivant.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions de la zone euro auquel le Fonds Nourricier est exposé au travers de son investissement dans le Fonds Maître.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le Fonds est nourricier du fonds Mandarine Active. A ce titre, il supporte les mêmes risques additionnels que son maître, à savoir :

- Risque de crédit : risque éventuel de dégradation soudaine de la qualité d'un émetteur ou de celui de sa défaillance, la valeur des titres de créances ou obligataires peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

- Risque de liquidité : risque de baisse de prix que le Fonds Nourricier devrait potentiellement accepter pour pouvoir vendre certains actifs sur lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Les modalités de souscription et de rachat dans le Fonds Maître sont disponibles dans le prospectus complet du Fonds Maître.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds Nourricier y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AIS MANDARINE ACTIVE

Code ISIN - Part I: FR0010209866

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

AIS Mandarine Active est un fonds de classification « Actions des pays de la zone euro », éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions).

Le Fonds est nourricier du fonds Mandarine Active (le Fonds Maître). A ce titre, AIS Mandarine Active est investi à hauteur de 90% minimum et en permanence dans le Fonds maître et à titre accessoire en liquidités. La performance du Fonds Nourricier sera inférieure à la performance du Fonds Maître, en raison des frais propres au Fonds Nourricier.

Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du Fonds Maître :

L'objectif du fonds, géré de façon discrétionnaire, est de réaliser, sur l'horizon de placement recommandé de 5 ans, une performance supérieure à son indice de référence, l'indice EURO STOXX® Net Return (dividendes réinvestis). Cependant, le fonds n'a pas pour objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice.

Le fonds vise à sélectionner, via une stratégie de « stock picking » (choix de titres basé sur les convictions de l'équipe de gestion), des entreprises dégagant une croissance, notamment de leurs résultats et de leurs marges, supérieure à la moyenne et présentant un potentiel de valorisation.

En plus des critères financiers, des critères extra financiers ESG peuvent également être pris en compte par les gérants il s'agit de critères parmi d'autres, **discrétionnaires** et **non contraignants**, pour la sélection des valeurs en portefeuille.

Le portefeuille est investi à 75% au moins en actions de tout type de capitalisation émises par des sociétés établies dans la zone euro. Les petites capitalisations ne représenteront pas plus de 25% de l'actif du fonds.

L'exposition du fonds au marché actions est comprise entre 60% et 100%. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro sera accessoire (inf. à 10%).

Le fonds peut investir jusqu'à 25% de son actif dans des titres de créances et des instruments du marché monétaire, libellés en Euros, émis par des émetteurs publics ou privés de l'OCDE et dont la notation est au moins égale à « BBB - (investment grade) » (ou jugée équivalente par la société de gestion) au jour de l'investissement.

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en OPC français ou étrangers conformes à la Directive 2014/91/UE, le cas échéant gérés par Mandarine Gestion.

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds Nourricier peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de souscription et de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 11h00 et exécutées quotidiennement, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est déterminée le 1er jour ouvré suivant.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions de la zone euro auquel le Fonds Nourricier est exposé au travers de son investissement dans le Fonds Maître.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le Fonds est nourricier du fonds Mandarine Active. A ce titre, il supporte les mêmes risques additionnels que son maître, à savoir :

- Risque de crédit : risque éventuel de dégradation soudaine de la qualité d'un émetteur ou de celui de sa défaillance, la valeur des titres de créances ou obligataires peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

- Risque de liquidité : risque de baisse de prix que le Fonds Nourricier devrait potentiellement accepter pour pouvoir vendre certains actifs sur lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Les modalités de souscription et de rachat dans le Fonds Maître sont disponibles dans le prospectus complet du Fonds Maître.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

Après le choc brutal, l'année dernière, lié à la pandémie du COVID-19, 2021 a été une année de forte croissance économique portée par des politiques monétaires et fiscales accommodantes (principalement aux États Unis et en Europe), la réouverture progressive des économies et une forte reprise de la consommation mondiale. La bonne performance des indicateurs fondamentaux et des profits des entreprises a donc favorisé une progression saine des marchés actions. Cependant, malgré cette toile de fond favorable, l'épidémie de COVID n'a pas disparu et même si les campagnes de vaccination ont considérablement amélioré la situation, de nouveaux variants plus ou moins dangereux ont parfois conduit à de nouvelles restrictions. Ces contraintes sanitaires couplées à une forte reprise de la consommation a conduit à des tensions sur les chaînes d'approvisionnement allant des retards liés à des goulots d'étranglement dans la chaîne logistique à des pénuries de composants et de matières premières. Enfin, l'année 2021 a été marquée par un retour violent de l'inflation (de l'ordre de +7% aux USA et +5% en Europe par exemple), reflet du contexte macroéconomique et sanitaire actuel.

Le premier semestre a été historique pour les marchés actions européens avec une hausse de près de 17%. Plus exceptionnel encore, les actions européennes ont surperformé leurs homologues outre atlantique, et même émergentes, une première depuis 2012. Le scénario de reflation a été un contexte favorable aux secteurs cycliques et plus particulièrement à nos entreprises capables de répercuter la hausse des coûts à leurs clients. On peut citer parmi les meilleurs contributeurs ASML (+1.48%) et HERMES (+1.05%), qui profitent d'une demande toujours accrue grâce à leurs positionnements premium sur des industries en pleines expansions (luxe et semi-conducteurs). A noter aussi que le rythme des opérations de M&A a été élevé, traduisant la confiance des entreprises et leur capacité à financer la croissance future. L'opération réalisée par CNH INDUSTRIAL en acquérant l'américain RAVEN INDUSTRIES, spécialiste de l'agriculture de précision, est un bon exemple. Parmi les rares détracteurs à la performance, on peut citer KNORR BREMSE (-0.33%), qui annonçait son souhait d'acquérir son compatriote HELLA, équipementier automobile allemand spécialisé dans la fabrication de dispositifs d'éclairage et de composants électroniques. La possible dilution des activités ferroviaires du groupe, considérées comme vertes, a surpris le marché. L'abandon de ces projets d'acquisitions et la qualité de la responsabilité sociétale ont réaffirmé nos convictions sur le titre qui répond parfaitement à notre gestion responsable de long terme. En termes de mouvements, nous avons initié une position en CAP GEMINI, acteur au cœur de l'innovation et de la digitalisation et qui répond à nos exigences de responsabilité sociétale (Note Active 1,0). DEUTSCHE POST a également fait son entrée au sein du portefeuille. Le redressement opérationnel du groupe, la valeur stratégique des activités de logistique et l'accélération de sa prise de responsabilité sociétale avec l'annonce d'un plan de décarbonisation ambitieux de 7 Mds€ sur les dix prochaines années sont au cœur de notre cas d'investissement. A l'inverse, nous avons soldé nos positions en LEGRAND et PROSUS, aux vus des pressions réglementaires accrues en Chine sur TENCENT HOLDING, une participation importante du groupe.

Le second semestre aura été marqué par un retour de la volatilité sur les marchés expliqué notamment par des enjeux de pénuries et d'inflation de plus en plus importants et du développement rapide de deux nouveaux variants, Delta et Omicron. En fin de compte, les variants n'ont pas inquiété fondamentalement les investisseurs et les marchés actions ont conclu une superbe année. Dans ce contexte, le fonds a surperformé son indice (Mandarine Active +12.56% vs Indice +6.46%), porté principalement par DASSAULT SYSTEMES (+1.64%) et MERCK (+1.12%) qui ont une nouvelle fois confirmé leurs qualités opérationnelles et d'exécution lors des périodes de publications. Les titres devant bénéficier de la réouverture progressive ont souffert de l'apparition de nouvelles restrictions sanitaires à l'image de EDENRED (-0.36%) et KERRY (-0.14%) mais dont la bonne exécution nous a confirmé la qualité du modèle d'affaires. Nous avons renforcé ce type de valeur en fin d'année, convaincus que le scénario de réouverture progressive de l'économie devrait intervenir plus largement en 2022. Le renforcement de KBC GROUPE nous a permis de profiter du contexte reflationniste et du resserrement des politiques monétaires. A l'inverse, nous avons soldé nos investissements en AKZO NOBEL, titre entré en octobre 2020 qui ont parfaitement joué leur rôle mais dont la croissance des résultats pourrait être significativement impactés par la hausse des coûts dans les 12 à 18 mois à venir.

Le contexte macro-économique devrait rester favorable en 2022. En effet, la croissance économique mondiale est attendue en forte hausse l'an prochain et l'Europe ne devrait pas faire exception. La forte demande devrait permettre aux entreprises cotées d'afficher une croissance bénéficiaire solide malgré l'impact défavorable de l'inflation sur leurs marges et la poursuite des disruptions liées au COVID et aux chaînes d'approvisionnement. Dans ce contexte, nous continuons de privilégier les sociétés dotées de « pricing power », résilientes face aux hausses des coûts logistiques et de matières premières. De plus, les consommateurs disposent toujours d'une importante épargne non dépensée, les carnets de commandes sont fournis et les chaînes d'approvisionnements semblent être sur le chemin de l'amélioration, ce qui nous permet de rester confiant sur des perspectives constructives pour 2022. La prise en compte de la responsabilité sociale et sociétale au cœur de la stratégie de l'entreprise restera un élément discriminant prioritaire de notre processus de sélection. Les enjeux des entreprises pour 2022 sont nombreux : maîtrise des chaînes d'approvisionnement et des risques de pénuries, gestion de l'inflation, augmentation des menaces cyber, guerre des

talents, augmentation du coût environnemental... Autant de dimensions sur lesquelles une bonne intégration des parties prenantes et une forte vigilance de l'organisation est déjà un premier élément de réponse.
 Sur la période, AIS Mandarine Active (part P) affiche une performance nette de +27.62% contre un Benchmark qui a réalisé une performance de +22.67%. Le fonds performe son indice de référence de +4.95%.
 La part I affiche une performance nette de +29.28% soit une surperformance de +6.61%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MANDARINE ACTIVE-M EURO		21 766 638,58

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Cette section décrit le positionnement du FCP AIS MANDARINE ACTIVE (le "Fonds Nourricier") au regard de la réglementation européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (réglementation « Disclosure » ou « SFDR ») et des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (réglementation « Taxonomie »).

a) Description du Fonds Nourricier conformément à la réglementation SFDR :

Le FCP AIS MANDARINE ACTIVE a pour objectif l'investissement durable au sens de la réglementation SFDR (article 9). Le Fonds Nourricier étant investi en permanence à hauteur de 90% minimum dans le FCP MANDARINE ACTIVE (le "Fonds Maître"), nous nous référons aux informations fournies par ce-dernier. A la date des présentes, le Fonds Maître déclare avoir "pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR".

Les performances du Fonds Maître sont comparées à l'évolution de l'indice EURO STOXX® Net Return EUR (l'« Indice »). L'attention des porteurs est attirée sur le fait que l'Indice ne prend pas en compte de considérations environnementales, sociales ou de gouvernance. L'Indice n'est pas un « EU Paris-Aligned and Climate Transition-Benchmark ».

La méthodologie utilisée pour le calcul de l'Indice est disponible sur le site internet de l'administrateur de l'Indice (STOXX) en cliquant sur le lien suivant : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXXGT>.

b) Description du Fonds Nourricier conformément à la réglementation Taxonomie

Le Fonds Nourricier étant investi en permanence à hauteur de 90% minimum dans le Fonds Maître, nous nous référons aux informations fournies par ce dernier. A la date des présentes, le Fonds Maître indique les éléments suivants : " Bien que le Fonds Maître puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement Taxonomie"), il n'a actuellement pas un objectif environnemental spécifique et ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxonomie."

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

FRAIS DE GESTION

Le FCP est un FCP nourricier de l'OPC Mandarine Active M.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 3,64% TTC dont 1,90% TTC de frais de gestion directs et 1,74% de frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période).

Parts	Total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice	Frais de gestion directs	Frais de gestions indirects *
P	2,47%	1,60%	0,87%
I	1,17%	0,30%	0,87%

* Représentant les frais courants du maître sur la même période.

Le rapport annuel du maître est annexé au présent rapport.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 99,57%.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

I Gouvernance de la politique de rémunération

Le document détaille les modalités et principes d'application de la politique de rémunération au sein de Federal Finance Gestion.

La politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa est définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sur proposition de son Comité des rémunérations avec l'appui des directions centrales dans son élaboration et sa mise en œuvre.

I - Composition et rôle du Comité des rémunérations

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé en septembre 2008 puis, le 25 août 2014, il a été décidé de le dissocier en deux comités : un Comité des nominations d'une part et, un Comité des rémunérations d'autre part. Le Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé d'un président et de 2 à 3 membres, membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. L'un des membres du Comité est un administrateur représentant les salariés et ayant voix délibérative au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Le président et les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Comité des rémunérations se compose, au 31 décembre 2020, de quatre membres :

- M Patrick Le Provost, Président
- M Thierry Bougeard
- M Luc Moal
- Mme Marie Vignal-Renault

La Directrice des Ressources Humaines participe aux réunions du Comité des rémunérations. Le Comité s'appuie dans ses travaux, sur des études, s'il le juge nécessaire, et des benchmarks réalisés par un cabinet de conseil-s indépendant-s.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :

- a. Élabore les principes et politiques de rémunération du Groupe et s'assure de leur mise en œuvre.
- b. Examine les politiques de rémunération et les dispositifs de rémunérations variables des entités régulées du Groupe.
- c. Élabore les décisions concernant les rémunérations qui seront adoptées par la fonction de surveillance, en ce qui concerne les mandataires sociaux de Crédit Mutuel Arkéa.
- d. Supervise la rémunération :
 - des membres de la direction générale de Crédit Mutuel Arkéa et des filiales soumises sur base individuelle au package CRD ;
 - des cadres supérieurs exerçant des fonctions de contrôle interne de Crédit Mutuel Arkéa et de filiales soumises sur base individuelle au package CRD ;
 - des dirigeants effectifs des entités régulées.
- e. Supervise les enveloppes de rémunération des autres membres de la population régulée.
- f. Procède à l'examen :
 - du périmètre de la population régulée définie en application du package CRD ;
 - de la politique de rémunération variable applicable à la population régulée.
- g. Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs, membres des organes de surveillance de Crédit Mutuel Arkéa et/ou de ses filiales.
- h. Recours, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et aux organes de surveillance des filiales régulées du Groupe qui sont destinataires des informations les concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

II - Principes généraux de la politique de rémunération

Conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques, la politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de Federal Finance Gestion (FFG) est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du Groupe, n'encourage pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par le Groupe et comprend des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération tient compte, dans ses principes, des objectifs suivants :

- l'alignement avec la Raison d'Être du groupe Crédit Mutuel Arkéa telle qu'elle a été définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et soumise à l'Assemblée générale :
 - en s'inscrivant dans la stratégie économique et les objectifs, valeurs et intérêts du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
 - en intégrant des éléments d'appréciation à la fois financiers et non-financiers, de sorte que la politique de rémunération mise en place s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale et les performances du groupe Crédit Mutuel Arkéa ainsi que les performances individuelles des collaborateurs ;
 - en tenant compte de la dimension RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la détermination de la rémunération ;
- la nécessité pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa d'attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et particulièrement compétents dans les domaines d'activité du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- la cohérence entre les conditions de rémunérations et d'emploi des salariés du groupe Crédit Mutuel Arkéa (notamment la structure de rémunération, les critères d'appréciation ou l'évolution des rémunérations) et avec les pratiques de marché observées dans les entreprises du même secteur ;
- tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité à la réglementation et en veillant à la prévention des conflits d'intérêts et à l'équité des décisions prises.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

La politique de rémunération de FFG s'inscrit dans une politique de ressources humaines globale visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences, à créer un climat social serein et à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en avant une Finance responsable, et la politique de rémunération de FFG reflète cette philosophie.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Les pistes qui seront retenues dans ce cadre permettront, en conformité avec les législations sectorielles relatives aux politiques de rémunération auxquelles sont soumis le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses entités, la prise en compte des risques en matière de durabilité au sein des processus adéquats.

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, la stratégie, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants.

III - Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Arkéa. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale.

Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés. Dans cette perspective et bien que le principe de proportionnalité dispense de mettre en place un comité de rémunération, pour l'ensemble des rémunérations (FFG et ASCD), la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de FFG qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération est présentée au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion.

IV- Politique de rémunération de FFG

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie des éléments décrits ci-après en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

- Rémunération fixe

La rémunération fixe permet de retenir et motiver les collaborateurs et valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation dans le respect des benchmarks réalisés régulièrement par chaque entité du Groupe. Elle représente une part significative de la rémunération totale et sert, le cas échéant, de base pour déterminer les plafonds des rémunérations variables.

- Rémunération variable annuelle

Les montants de rémunérations variables ainsi que leur répartition n'entravent pas la capacité des établissements à maintenir une assise financière saine.

L'attribution de la rémunération variable est définie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats du collaborateur de l'entité et/ou du Groupe.

La rémunération variable est liée à la performance annuelle et à l'impact sur le profil de risque de l'établissement. En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et des procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires.

La rémunération variable annuelle dépend des performances, financières et extra-financières, de l'année et des contributions des collaborateurs à la réussite de la stratégie de FFG.

Pour être aligné avec la réglementation, le dispositif de rémunération variable doit respecter le fait que :

- le montant de variable est établi en combinant l'évaluation des performances de l'individu et de l'unité opérationnelle concernée avec celle des résultats d'ensemble de l'établissement ;
- l'évaluation de la performance doit prendre en compte des critères financiers et non financiers.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés.

Elle rémunère :

- La performance, qui est définie par la réalisation des missions avec succès et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de cette dernière en deçà de 100% de réalisation ne peut donner lieu à un taux de rémunération variable supérieur à la cible ;
- La surperformance est quant à elle constatée lorsque les missions sont menées avec succès et que la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%. Dans cette situation, le taux de variable peut être supérieur à la cible, dans la limite du plafond.

Afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par Federal Finance Gestion, les gérants bénéficient d'un mécanisme de rémunération variable. Celui-ci est plafonné à 25% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur. Le montant calculé est minoré de 25% les deux premières années dans la fonction.

Federal Finance Gestion veille à ce que l'évaluation des performances sur laquelle repose le versement des primes prenne en compte des critères quantitatifs et qualitatifs. Par ailleurs, pour la partie s'appuyant sur des performances quantitatives et notamment financières, Federal Finance Gestion veille à ce que le montant total de la prime soit établi en combinant l'évaluation des contributions individuelles avec les résultats d'ensemble de la société ou de l'unité opérationnelle concernée.

La composante fixe de la rémunération est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime.

La rémunération variable annuelle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

Le principe de proportionnalité

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable) et de l'obligation de créer un comité de rémunérations.

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait,

en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Federal Finance Gestion s'assure également que le personnel identifié ne met pas en œuvre des stratégies permettant de contourner les exigences des Directives.

- Primes exceptionnelles

Des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux salariés de FFG dans des circonstances très particulières (mission particulière et/ou investissement exceptionnel) et dans le respect du cadrage des négociations annuelles sur les rémunérations validé par le Comex du Groupe.

- Epargne salariale

FFG s'attache à associer l'ensemble des collaborateurs aux résultats du Groupe pour permettre le partage collectif de la valeur créée.

Un accord d'intéressement et de participation a été mis en place afin d'être au plus près de la création de la valeur.

- Dispositifs de protection sociale

Les dispositifs de protection sociale viennent en complément des autres formes de rémunération et visent notamment à protéger le collaborateur contre les aléas de la vie (prévoyance, frais de santé) et favoriser la préparation de sa retraite (PEROb).

- Fonctions risque, conformité, audit interne

Les personnels des fonctions de contrôle indépendante (incluant les fonctions de gestion des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne) et plus généralement les personnels des unités chargées de la validation des opérations, ne bénéficient pas de dispositif de rémunération variable annuelle.

Ainsi la rémunération de ces collaborateurs est conçue de façon à ne pas favoriser de prise de risques excessive.

- Ecart de rémunération hommes - femmes

Le groupe Crédit Mutuel ARKEA et FFG portent une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en mettant en œuvre des dispositifs visant à supprimer définitivement les écarts de rémunération. Ainsi, avec un index d'égalité femmes-hommes de 92 au niveau de l'UES en 2020, largement supérieure aux exigences réglementaires, l'UES prouve son engagement durable pour la promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination.

Les objectifs du Groupe et de FFG en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

V - Personnel Identifié

Federal Finance Gestion a recensé le personnel ainsi identifié au sens des Directives et de l'article L533-22-2 du Code Monétaire et Financier, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes,

soit 48 personnes au 31 décembre 2021, dont 4 faisant l'objet d'une mise à disposition partielle.

VI - Eléments chiffrés 2021

FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2021

	nombre de salariés	rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables ⁽²⁾	TOTAL
Total effectif (y.c. mises à disposition)	62	2 924 388	900 554	3 824 941
Dont preneurs de risques	48	2 429 677	699 700	3 129 377

⁽¹⁾ rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

⁽²⁾ rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP AIS MANDARINE ACTIVE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

FCP AIS MANDARINE ACTIVE

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP AIS MANDARINE ACTIVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) AIS MANDARINE ACTIVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de

Gilles DUNAND-ROUX

Date : 2022.04.29

17:54:30 +02'00'

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/12/2021 en EUR

ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
INSTRUMENTS FINANCIERS	289 697 684,04	241 775 100,90
OPC MAÎTRE	289 697 684,04	241 775 100,90
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	56 367,01	238,51
Opérations de change à terme de devises		
Autres	56 367,01	238,51
COMPTES FINANCIERS	3 322 582,39	852 724,76
Liquidités	3 322 582,39	852 724,76
TOTAL DE L'ACTIF	293 076 633,44	242 628 064,17

PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	288 234 447,23	242 592 269,64
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	6 889 901,81	2 568 021,45
Résultat de l'exercice (a,b)	-4 184 796,70	-3 485 640,54
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	290 939 552,34	241 674 650,55
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	2 137 081,10	953 413,62
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 137 081,10	953 413,62
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	293 076 633,44	242 628 064,17

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)		
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	9 338,13	9 169,00
Autres charges financières		
TOTAL (2)	9 338,13	9 169,00
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-9 338,13	-9 169,00
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 309 114,08	3 493 049,29
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-4 318 452,21	-3 502 218,29
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	133 655,51	16 577,75
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-4 184 796,70	-3 485 640,54

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres détenus dans le portefeuille du FCP nourricier sont évalués sur la dernière valeur liquidative du fonds maître « MANDARINE ACTIVE M (FR0011352186)».

Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion indirects maximum sont de 0.60% TTC de la part M du fonds Maître.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Part I :

Les frais de gestion sont plafonnés à 0,30% TTC maximum sur la base de l'Actif Net.

Part P:

Les frais de gestion sont plafonnés à 1,60% TTC maximum sur la base de l'Actif Net.

Méthodes de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits encaissés.
Les entrées et sorties de titres sont comptabilisées en frais exclus.
Les intérêts des jours non ouvrés ne sont pas comptabilisés par avance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part AIS MANDARINE ACTIVE I	Capitalisation	Capitalisation
Part AIS MANDARINE ACTIVE P	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	241 674 650,55	225 033 794,88
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	7 215 447,82	20 895 236,32
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-23 320 533,50	-25 406 327,95
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 061 837,16	2 563 988,98
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-50,40	4 799,08
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	62 626 652,92	22 085 377,53
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	113 004 032,52	50 377 379,60
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-50 377 379,60	-28 292 002,07
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-4 318 452,21	-3 502 218,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	290 939 552,34	241 674 650,55

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	56 367,01
TOTAL DES CRÉANCES		56 367,01
DETTES		
	Rachats à payer	992 431,43
	Frais de gestion fixe	1 144 649,67
TOTAL DES DETTES		2 137 081,10
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-2 080 714,09

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AIS MANDARINE ACTIVE I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-35	-605 269,17
Solde net des souscriptions/rachats	-35	-605 269,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1	
Part AIS MANDARINE ACTIVE P		
Parts souscrites durant l'exercice	163 682,412	7 215 447,82
Parts rachetées durant l'exercice	-507 010,299	-22 715 264,33
Solde net des souscriptions/rachats	-343 327,887	-15 499 816,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 945 512,372	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AIS MANDARINE ACTIVE I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part AIS MANDARINE ACTIVE P	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Part AIS MANDARINE ACTIVE I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	897,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AIS MANDARINE ACTIVE P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 308 216,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			289 697 684,04
	FR0011352186	MANDARINE ACTIVE-M EURO	289 697 684,04
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			289 697 684,04

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-4 184 796,70	-3 485 640,54
Total	-4 184 796,70	-3 485 640,54

	31/12/2021	31/12/2020
Part AIS MANDARINE ACTIVE I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-52,09	-1 453,02
Total	-52,09	-1 453,02

	31/12/2021	31/12/2020
Part AIS MANDARINE ACTIVE P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 184 744,61	-3 484 187,52
Total	-4 184 744,61	-3 484 187,52

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 889 901,81	2 568 021,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	6 889 901,81	2 568 021,45

	31/12/2021	31/12/2020
Part AIS MANDARINE ACTIVE I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	451,44	5 619,57
Total	451,44	5 619,57

	31/12/2021	31/12/2020
Part AIS MANDARINE ACTIVE P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	6 889 450,37	2 562 401,88
Total	6 889 450,37	2 562 401,88

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

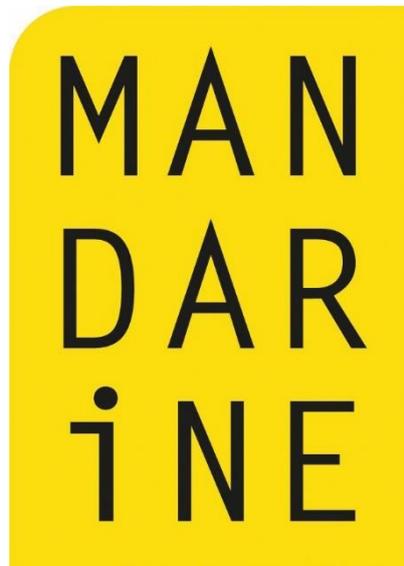
	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	302 085 347,86	197 905 667,92	225 033 794,88	241 674 650,55	290 939 552,34
Part AIS MANDARINE ACTIVE I en EUR					
Actif net	44 978 381,28	865 446,37	481 542,09	533 766,28	19 167,84
Nombre de titres	3 656	83	36	36	1
Valeur liquidative unitaire	12 302,62	10 427,06	13 376,16	14 826,84	19 167,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1 103,56	1 192,91	120,97	156,09	451,44
Capitalisation unitaire sur résultat	221,32	0,36	-28,45	-40,36	-52,09
Part AIS MANDARINE ACTIVE P en EUR					
Actif net	257 106 966,58	197 040 221,55	224 552 252,79	241 140 884,27	290 920 384,50
Nombre de titres	7 777 088,426	7 119 484,881	6 407 486,519	6 288 840,259	5 945 512,372
Valeur liquidative unitaire	33,06	27,68	35,04	38,34	48,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,97	3,20	0,31	0,40	1,15
Capitalisation unitaire sur résultat	0,37	-0,38	-0,49	-0,55	-0,70

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MANDARINE ACTIVE-M EURO	EUR	2 259	289 697 684,04	99,57
TOTAL FRANCE			289 697 684,04	99,57
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			289 697 684,04	99,57
TOTAL Organismes de placement collectif			289 697 684,04	99,57
Créances			56 367,01	0,02
Dettes			-2 137 081,10	-0,73
Comptes financiers			3 322 582,39	1,14
Actif net			290 939 552,34	100,00

Part AIS MANDARINE ACTIVE I	EUR	1	19 167,84	
Part AIS MANDARINE ACTIVE P	EUR	5 945 512,372	48,93	

7. ANNEXE(S)



Mandarine Active

Rapport Annuel

31 décembre 2021

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

- Identification
- Performance
- Eligibilité PEA
- Commentaire économique
- Commentaire de gestion
- Perspectives 2022
- Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation
- Information relative aux instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion
- Information relative à la politique de vote
- Information relative à la sélection des intermédiaires
- Méthodologie de calcul du risque Global
- Information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG
- Informations en matière de durabilité (Règlement européen SFDR)
- Recours à des techniques de gestion efficaces de portefeuille
- Politique de rémunération
- Compte rendu des principaux mouvements du portefeuille
- SFTR

COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS - ANNEXE

CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

IDENTIFICATION

Nom :
Mandarine Active

Classification :
Actions des pays de la zone euro

Objectif de gestion :
Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX® Net Return EUR sur la durée de placement recommandée de 5 ans, en sélectionnant via une stratégie active de « stock picking », des entreprises de la zone euro répondant positivement à des critères ESG (*approche Best in Universe*) et possédant un profil de croissance supérieur à la moyenne, selon l'analyse de la Société de Gestion.

Le Fonds a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR ; il est soumis aux exigences de publication d'informations dudit article 9. Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Indicateur de référence :
Les performances sont comparées à l'évolution de l'indice EURO STOXX® Net Return EUR (*ci-après désigné l'« Indice »*).

Cet Indice est un des indices de référence des émetteurs de grande, moyenne et petite capitalisation des marchés de la zone euro (eurozone).

Codes :SXXT ; ISIN : EU0009658194 ; Reuters : STOXXER ; Bloomberg ID: BBG000P5MZD4.

L'Indice est libellé en euro. La performance de l'Indice inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur.

Pour plus d'informations concernant les caractéristiques et la composition de cet Indice, vous pouvez consulter le site internet du producteur de l'Indice (www.stoxx.com) en cliquant sur le lien suivant : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXXGT>.

Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet Indice. Il réalise ses investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement et la composition de cet Indice. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'Indice.

Information concernant l'indicateur de référence utilisé par le Fonds effectuée en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure »

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que l'Indice a été choisi préalablement à l'entrée en application du Règlement Disclosure; cet Indice ne prend pas en compte de considérations environnementales, sociales ou de gouvernance.

Stratégie d'investissement :
La stratégie d'investissement est fondée sur la sélection de valeurs de croissance de tous types de capitalisation sélectionnées au sein de l'univers de la zone euro

Pour concilier la recherche de performance et le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une approche « *Best in Universe* ».

L'approche *Best in Universe* est un type de sélection ESG consistant à privilégier, au sein de l'univers d'investissement, les émetteurs les mieux notés d'un point de vue **extra-financier** indépendamment de leur **secteur d'activité**.

Le processus de sélection de titres ESG est basé sur la collecte d'informations extra-financières sur les valeurs de l'univers d'investissement du Fonds.

Le pôle d'expertise ESG de Mandarine Gestion procède à l'attribution des notes extra financières des valeurs. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG en 5 paliers de A (meilleure note) à E (note la plus défavorable). Sont exclus de l'univers d'investissement du Fonds les émetteurs dont la notation ESG s'avère la plus défavorable (notation « E ») ce qui permet d'établir ainsi une liste de titres dans lesquels le gérant peut investir.

L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20% de l'univers investissable ESG.

Les notes extra financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues au plus tous les 12 mois. Elles pourront conduire à des décisions d'investissement ou de désinvestissement.

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues.

Le fonds peut investir dans des actifs n'ayant pas été soumis à une analyse ESG dans la limite de 10%.

L'équipe de gestion sélectionne, via une stratégie de « stock-picking » (choix de titres fondé sur les convictions de l'équipe de gestion) des entreprises de croissance de la zone euro de tous types de capitalisation dégageant une croissance (notamment de leurs marges et de leurs résultats) supérieure à la moyenne et présentant un potentiel de valorisation. L'investissement en actions dites de petites capitalisations sera inférieur à 25 % de l'actif net.

La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (*hors dette publique et liquidités*) sera durablement supérieure à 90%.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au Fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à un filtrage extra-financier basé sur des critères ESG réalisés en amont.

Processus extra financier de sélection ESG

Pour sélectionner les valeurs éligibles au Fonds au sein de univers d'investissement et concilier ainsi la recherche de performance et le développement des pratiques socialement responsables, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à un filtrage extra-financier contraignant basé sur des critères ESG réalisés en amont par le pôle indépendant d'analyse extra-financière de la Société de Gestion au travers de son outil « propriétaire » d'analyse extra-financière **Mandarine-ESG view®**.

Afin de permettre l'intégration ESG, l'analyse ESG se fonde sur la collecte, le croisement et l'appropriation d'informations extra-financières qualitatives et quantitatives de sources multiples afin de permettre une couverture originale :

- Les reportings et rapports RSE des émetteurs, les entreprises ont en effet l'obligation de publier une Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF). Véritable levier de pilotage stratégique des entreprises, la DPEF fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant ;
- Les rencontres avec les émetteurs, le management et les parties prenantes (ONG, syndicats, rapports d'études ...) ;
- Les rapports et analyses des brokers et agences de notation extra-financières.

Pour concilier la recherche de performance et le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont utilisés dans le processus de gestion selon une approche « **Best in Universe** ». L'approche **Best in Universe** est un type de **sélection ESG** consistant à privilégier, au sein de l'univers d'investissement, les émetteurs les mieux notés d'un point de vue **extra-financier** indépendamment de leur **secteur d'activité**.

Au travers d'un filtre extra financier « propriétaire », les entreprises européennes sont notées en fonction de leur impact sur la Société. C'est-à-dire à la fois individuellement sur les parties prenantes indispensables au développement économique de l'entreprise (consommateurs/clients, employés, fournisseurs...) et collectivement sur l'intérêt général (communautés locales, environnement, intérêt public...).

Le pôle d'expertise ESG de Mandarine Gestion procède pour ce faire à l'attribution des notes extra-financières des émetteurs, appelé notes **Actives®**, au travers d'un filtre propriétaire afin d'identifier au sein de l'univers d'investissement les entreprises à impact sociétal positif.

La note **Active®** d'un émetteur est la moyenne de deux composantes extra-financières majeures : une note « individu » ou « sociale » et une note « collectivité » ou « sociétale ».

- La note « **Individus** » est composée de l'agrégation de critères avancés (Santé & bien-être, emploi, formation, diversité, droits de l'homme, sécurité, conventions collectives, controversé ...) prenant en compte les parties prenantes qui participent à la sphère économique et sociale de l'entreprise. Cette note est établie en fonction de plusieurs indicateurs (gouvernement d'entreprise, salariés, clients ou consommateurs, fournisseurs et sous-traitants, actionnaires, concurrents et partenaires ...).
- La note « **Collectivité** » est composée de l'agrégation de critères avancés (ressources naturelles, éthique des affaires, mobilité verte, lanceur d'alertes, économie circulaire, réduction des émissions, controverses ...) sur l'écosystème entourant l'entreprise et la façon dont l'entreprise interagit avec ses parties prenantes « externes. » Il s'agit notamment de la sphère publique et sociale sur le plan de sa responsabilité sociétale (pouvoirs publics : communautés territoriales et locales, intérêt public ... environnement et société civile : associations, ONG, experts, citoyens ...)

Le résultat de l'analyse extra-financière aboutit à une note Active® en 5 paliers (quintiles) allant de A (meilleure note) à E (note la plus défavorable). Les entreprises bien que n'étant pas dans le quintile « E » mais ayant une note négative Active® négative sont susceptibles de faire l'objet d'une analyse quantitative plus poussée, notamment via un engagement actionnarial.

Pour passer le filtre ESG, les entreprises devront avoir une note Active® supérieure à 50 sur échelle allant de 0 à 100.

Sont exclus de l'univers d'investissement du Fonds les émetteurs dont la notation Active® s'avère la plus défavorable (notation « E ») ce qui permet d'établir ainsi une liste de titres dans lesquels le gérant peut investir. L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20% des émetteurs de l'univers d'investissement ayant une notation Active®.

Les notes Active® sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues *a minima* tous les 12 mois.

En plus du filtre **Best-in-Universe**, un filtre supplémentaire est appliqué pour les émetteurs ayant une note Active® inférieure à 50 sur échelle allant de 0 à 100. Toute entreprise appartenant aux quatre premiers quintiles du filtre **Best-in-Universe**, mais ayant une note Active® inférieure à 50 sur échelle allant de 0 à 100 ne sera pas éligible au portefeuille et ce, à l'effet de dégager de l'univers d'investissement éligible les sociétés à impact sociétal positif.

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues.

Stratégie de gestion financière

La stratégie d'investissement consiste à appliquer une gestion active effectuée sur la base d'une approche essentiellement *bottom up* (approche dite ascendante), enrichie d'ajustements *top down* (approche dite descendante) complémentaires en sélectionnant de façon discrétionnaire, parmi les entreprises ayant un impact social positif, les entreprises qui présentent une perspective de bénéfices supérieure à la moyenne.

L'approche *bottom up* consiste en une étude des fondamentaux de l'entreprise.

Ainsi le processus de sélection des titres utilisera des critères qualitatifs :

- identification de moteurs ou de catalyseurs de croissance (géographique, réglementaire, innovation, acquisition, cycle ...) ;

- qualité du management et des équipes, avantages compétitifs, alignement des intérêts avec ceux des actionnaires minoritaires ... ;
- positionnement de la société au sein de son secteur (*leader, challenger ...*) et notamment face à ses émetteurs comparables cotés dans d'autres zones géographiques (*lecture cross border*) ;
- pérennité de la croissance (*avantage concurrentiel, trend de croissance sous-jacent, barrière à l'entrée*) ;
- identification de la création de valeur future (*extension du marché adressable, répliquabilité du modèle sur de nouvelles géographies ...*)...

et quantitatifs fondés sur des critères d'analyse financière des sociétés :

- croissance organique du chiffre d'affaires et de la rentabilité d'exploitation ;
- taille du marché adressable et évolution des parts de marché ;
- qualité de la structure financière (capacité d'autofinancement de la croissance, taux d'endettement et capacité de remboursement de cette dette) ;
- visibilité de la croissance des résultats (*volatilité historique des résultats et des flux de trésorerie*) ;
- soutenabilité de la création de valeur (*ROE / ROCE*) ; perspectives (*croissance organique, croissance par acquisitions, restructurations...*) ; capacité de la société à réaliser des résultats supérieurs au consensus (*earning surprise*) ; valorisation absolue et relative de la société suivant un scoring de critères de croissance.

L'analyse *top down* complètera la sélection active de valeurs pour ajuster l'allocation géographique et sectorielle du fonds.

Le gestionnaire analysera :

- l'environnement politique et macro-économique ;
- l'environnement sectoriel (cyclicité, situation concurrentielle, leadership ...)

En fonction de ces analyses, le gestionnaire peut être amené à se diversifier sur d'autres classes d'actifs (décrites ci-dessous) s'il anticipe que le moteur de performance principal (marchés d'actions) ne lui permet pas d'atteindre son objectif de gestion. Il peut alors décider d'investir dans des titres de créances ou des instruments du marché monétaire (en direct ou par l'intermédiaire d'OPCVM, de FIA ou ETF dans la limite de 10% de son actif).

L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro sera accessoire (inf. à 10%).

Par ailleurs, le Fonds sera également exposé selon les fourchettes suivantes :

- fourchette d'exposition du fonds aux marchés « actions » de 60% à 100 % pouvant être réalisée de manière directe (via des titres vifs) ou de manière indirecte (via des OPCVM ou des FIA).
- fourchette d'exposition du fonds aux marchés de taux : 0% à 25% pouvant être réalisée de manière directe (via des titres vifs) ou de manière indirecte (via des OPCVM ou des FIA).

En plus des critères financiers, des critères extra-financiers sont pris en compte par les gérants dans le cadre même de la gestion financière (Intégration ESG).

Au-delà des 2 filtres prédéfinis précédemment (filtre absolu de **niveau** des notes Active et filtre relatif de Best In Universe), l'intégration ESG permet au gérant de mieux qualifier et de mieux évaluer la persistance, la pertinence et la pérennité de la croissance et de la position concurrentielle des sociétés.

Les indicateurs sélectionnés dans le cadre du filtre Active sont des indicateurs avancés de la croissance future. Ils aident à qualifier la pérennité de la croissance future et donc la visibilité et la qualité du *business model* de l'entreprise.

L'ensemble des indicateurs ESG analysés dans le filtre relatif Best In Universe permettent aussi au gérant de mieux appréhender et qualifier le profil de risque de l'entreprise. Ils sont discrétionnaires et contraignants pour la gestion du fonds.

L'analyse dynamique et comparative des indicateurs sélectionnés est un élément qualitatif supplémentaire qui nourrit la réflexion bottom up du gérant et ses choix de gestion.

Ce type de gestion est discrétionnaire et de conviction, autorisant une forte autonomie dans le choix des investissements. Ce type de gestion peut être qualifiée d'active (*versus passive ou indicielle*) au regard de la concentration de ses investissements et de sa faible correspondance avec l'indice de référence du portefeuille (*active share élevé*).

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. La liste des facteurs de risques exposés ci-dessous ne prétend pas être exhaustive.

Le Fonds est un OPCVM classé « Actions des pays de la zone euro ». Par conséquent, l'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de marché actions :

Le Fonds est exposé à plus de 60% sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. Le risque action correspond à une baisse des marchés actions ; le Fonds étant exposé en actions, la valeur liquidative peut baisser significativement. Si les marchés actions baissent, la valeur du portefeuille pourrait baisser.

Risque lié à la détention de moyennes et petites valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque lié aux obligations convertibles : Les obligations convertibles, susceptibles d'entrer dans la composition du Fonds, peuvent en effet connaître des variations en fonction de l'évolution du cours de l'action qui leur est rattachée via la valeur de l'option de conversion/échange. L'attention de l'investisseur est donc attirée sur le fait que le risque actions est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de taux :

En raison de son orientation de gestion, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Le risque de taux se traduit par une variation de la courbe des taux. L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêts. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. Le risque de crédit est limité aux titres de créances et instruments du marché monétaires qui pourront composer l'actif net pour 25% maximum. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risques liés à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs et sur l'anticipation des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit par investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Fonds peut en outre avoir une performance négative. Une part importante de la performance dépend de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché.

Risque politique :

Il s'agit du risque lié à une situation politique ou géopolitique, à une décision ou à une absence de décision du pouvoir politique ou d'autorités administratives nationales, transnationales ou supranationales : nationalisation sans indemnité suffisante, embargos, mesures protectionnistes, exclusion de certains marchés, fiscalité discriminatoire, se traduisant par des atteintes durables à l'ordre public et à la stabilité économique : révolution, guerre civile, ... La survenance de ce type d'événement par nature imprévisible peut générer des conséquences financières très importantes.

Risque en matière de durabilité :

Un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques liés à la prise en compte des risques de durabilité :

Actuellement, il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement reconnus dont il faut tenir compte pour s'assurer que les investissements sont durables, et le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours de développement. L'application des critères ESG au processus d'investissement dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité, peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons non financières, ce qui peut impliquer de renoncer à certaines opportunités de marché disponibles pour d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG ou de durabilité. L'orientation du gérant du fonds sur les émetteurs de titres qui présentent des caractéristiques durables peut affecter la performance des investissements d'un Fonds durable et entraîner un rendement qui, par moment, sera inférieur à celui de fonds similaires n'ayant pas d'approche durable ou qui appliquerait des critères extra-financiers. Les caractéristiques durables ou extra-financières utilisées dans une politique d'investissement d'un fonds peuvent l'empêcher d'acheter certains titres qui, dans d'autres circonstances, présenteraient des avantages, et/ou de vendre des titres en raison de leurs caractéristiques durables en dépit du préjudice qui pourrait en résulter. À court terme, une orientation sur les titres des émetteurs présentant des caractéristiques durables pourrait affecter positivement ou négativement la performance des investissements du Fonds avec des fonds similaires n'ayant pas cette orientation. À long terme, cette orientation devrait avoir un effet favorable, sans qu'aucune garantie ne soit accordée à cet égard. Les informations ESG disponibles, que ces dernières proviennent de fournisseurs de données tiers ou des émetteurs eux-mêmes peuvent être incomplètes, inexacts, parcellaires, ou indisponibles, ce qui peut avoir un impact négatif sur un portefeuille qui s'appuie sur ces données pour évaluer l'inclusion ou l'exclusion appropriée d'un titre. Par ailleurs, il est possible qu'un titre ou une valeur puisse être mal évaluée. L'approche de la finance durable sera amenée à évoluer et à se développer au fil du temps, à la fois en raison de l'affinement des processus de décision d'investissement visant à prendre en compte les facteurs et les risques ESG, mais aussi en raison des évolutions juridiques et réglementaires. Aucune déclaration n'est faite et aucune garantie n'est accordée concernant l'impartialité, l'exactitude, la complétude ou l'exhaustivité des caractéristiques durables ou extra-financières.

Et accessoirement aux risques suivants :

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile. Si les titres des marchés émergents baissent, la valeur liquidative du Fonds peut baisser.

Risque de contrepartie :

Le Fonds est exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme. Les contrats portant sur ces instruments financiers peuvent être conclus avec un ou plusieurs établissements de crédit n'étant pas en mesure d'honorer leur engagement au titre desdits instruments. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que ce risque peut entraîner une baisse de

la valeur liquidative du fonds.

Risque de change :

Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus en portefeuille. Le Fonds pourra détenir, en direct ou via des OPCVM ou des FIA, des titres libellés dans des devises autres que celles de la zone euro; de ce fait, les fluctuations des taux de change pourraient entraîner la baisse de la valeur liquidative. Le risque de change pourra être couvert par le biais d'instruments dérivés.

Durée de placement recommandée :
Supérieure à 5 ans

Affectation du résultat :
FCP de capitalisation pour les parts I, M, G, S, F et R

Changements intervenus en 2021 :

- Mise en conformité du Fonds au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la Publication d'Informations en Matière de Durabilité dans le Secteur des Services Financiers (le « Règlement Durabilité » ci-après désigné le « Règlement SFDR »); Classement en SFDR article 8: le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales.

Changements à intervenir en 2022 :

- Au 1^{er} trimestre 2022, Fonds fera l'objet d'une opération de fusion absorption par le Compartiment Mandarine Active de la SICAV Mandarine Funds de droit luxembourgeois. Cette opération a pour but de rationaliser la gamme des fonds gérés par Mandarine Gestion autour de fonds disposant d'actifs sous gestion conséquents.

Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex

PERFORMANCE

Le présent rapport annuel a trait à l'exercice 2021 écoulé ayant débuté le 1er janvier 2021 et clôturé le 31 décembre 2021.

Mandarine Active	Part I	Part R	Part M	Part F	Part S	Part G
Performance	29,3%	28%	29,8%	29,3%	28,9%	29,5%
04/01/2021	9883,09 €	899,25 €	100574,49 €	624,94 €	9507,65 €	
31/12/2021	12555,95 €	1131,07 €	128241,56 €	793,56 €	12042,74 €	

Performance du benchmark : Eurostoxx NR : 22,7%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs.

ÉLIGIBILITE PEA

Au 31 décembre 2020, le FCP est investi à plus de **88,84%** en titres éligibles au PEA.

COMMENTAIRE ECONOMIQUE

Après le choc brutal, l'année dernière, lié à la pandémie du COVID-19, 2021 a été une année de forte croissance économique portée par des politiques monétaires et fiscales accommodantes (principalement aux États Unis et en Europe), la réouverture progressive des économies et une forte reprise de la consommation mondiale. La bonne performance des indicateurs fondamentaux et des profits des entreprises a donc favorisé une progression saine des marchés actions. Cependant, malgré cette toile de fond favorable, l'épidémie de COVID n'a pas disparu et même si les campagnes de vaccination ont considérablement amélioré la situation, de nouveaux variants plus ou moins dangereux ont parfois conduit à de nouvelles restrictions. Ces contraintes sanitaires couplées à une forte reprise de la consommation a conduit à des tensions sur les chaînes d'approvisionnement allant des retards liés à des goulots d'étranglement dans la chaîne logistique à des pénuries de composants et de matières premières. Enfin, l'année 2021 a été marquée par un retour violent de l'inflation (de l'ordre de +7% aux USA et +5% en Europe par exemple), reflet du contexte macroéconomique et sanitaire actuel.

COMMENTAIRE DE GESTION

Le premier semestre a été historique pour les marchés actions européens avec une hausse de près de 17%. Plus exceptionnel encore, les actions européennes ont surperformé leurs homologues outre atlantique, et même émergentes, une première depuis 2012. Le scénario de reflation a été un contexte favorable aux secteurs cycliques et plus particulièrement à nos entreprises capables de répercuter la hausse des coûts à leurs clients. On peut citer parmi les meilleurs contributeurs ASML (+1.48%) et HERMES (+1.05%), qui profitent d'une demande toujours accrue grâce à leurs positionnements premium sur des industries en pleines expansions (luxe et semi-conducteurs). A noter aussi que le rythme des opérations de M&A a été élevé, traduisant la confiance des entreprises et leur capacité à financer la croissance future. L'opération réalisée par CNH INDUSTRIAL en acquérant l'américain RAVEN INDUSTRIES, spécialiste de l'agriculture de précision, est un bon exemple. Parmi les rares détracteurs à la performance, on peut citer KNORR BREMSE (-0.33%),

qui annonçait son souhait d'acquérir son compatriote HELLA, équipementier automobile allemand spécialisé dans la fabrication de dispositifs d'éclairage et de composants électroniques. La possible dilution des activités ferroviaires du groupe, considérées comme vertes, a surpris le marché. L'abandon de ces projets d'acquisitions et la qualité de la responsabilité sociétale ont réaffirmé nos convictions sur le titre qui répond parfaitement à notre gestion responsable de long terme. En termes de mouvements, nous avons initié une position en CAP GEMINI, acteur au cœur de l'innovation et de la digitalisation et qui répond à nos exigences de responsabilité sociétale (Note Active 1,0). DEUTSCHE POST a également fait son entrée au sein du portefeuille. Le redressement opérationnel du groupe, la valeur stratégique des activités de logistique et l'accélération de sa prise de responsabilité sociétale avec l'annonce d'un plan de décarbonisation ambitieux de 7 Mds€ sur les dix prochaines années sont au cœur de notre cas d'investissement. A l'inverse, nous avons soldé nos positions en LEGRAND et PROSUS, aux vus des pressions réglementaires accrues en Chine sur TENCENT HOLDING, une participation importante du groupe.

Le second semestre aura été marqué par un retour de la volatilité sur les marchés expliqué notamment par des enjeux de pénuries et d'inflation de plus en plus importants et du développement rapide de deux nouveaux variants, Delta et Omicron. En fin de compte, les variants n'ont pas inquiété fondamentalement les investisseurs et les marchés actions ont conclu une superbe année. Dans ce contexte, le fonds a surperformé son indice (Mandarine Active +12.56% vs Indice +6.46%), porté principalement par DASSAULT SYSTEMES (+1.64%) et MERCK (+1.12%) qui ont une nouvelle fois confirmé leurs qualités opérationnelles et d'exécution lors des périodes de publications. Les titres devant bénéficier de la réouverture progressive ont souffert de l'apparition de nouvelles restrictions sanitaires à l'image de EDENRED (-0.36%) et KERRY (-0.14%) mais dont la bonne exécution nous a confirmé la qualité du modèle d'affaires. Nous avons renforcé ce type de valeur en fin d'année, convaincus que le scénario de réouverture progressive de l'économie devrait intervenir plus largement en 2022. Le renforcement de KBC GROUPE nous a permis de profiter du contexte reflationniste et du resserrement des politiques monétaires. A l'inverse, nous avons soldé nos investissements en AKZO NOBEL, titre entré en octobre 2020 qui ont parfaitement joué leur rôle mais dont la croissance des résultats pourrait être significativement impactés par la hausse des coûts dans les 12 à 18 mois à venir.

PERSPECTIVES 2022

Le contexte macro-économique devrait rester favorable en 2022. En effet, la croissance économique mondiale est attendue en forte hausse l'an prochain et l'Europe ne devrait pas faire exception. La forte demande devrait permettre aux entreprises cotées d'afficher une croissance bénéficiaire solide malgré l'impact défavorable de l'inflation sur leurs marges et la poursuite des disruptions liées au COVID et aux chaînes d'approvisionnement. Dans ce contexte, nous continuons de privilégier les sociétés dotées de « pricing power », résilientes face aux hausses des coûts logistiques et de matières premières. De plus, les consommateurs disposent toujours d'une importante épargne non dépensée, les carnets de commandes sont fournis et les chaînes d'approvisionnements semblent être sur le chemin de l'amélioration, ce qui nous permet de rester confiant sur des perspectives constructives pour 2022. La prise en compte de la responsabilité sociale et sociétale au cœur de la stratégie de l'entreprise restera un élément discriminant prioritaire de notre processus de sélection. Les enjeux des entreprises pour 2022 sont nombreux : maîtrise des chaînes d'approvisionnement et des risques de pénuries, gestion de l'inflation, augmentation des menaces cyber, guerre des talents, augmentation du coût environnemental... Autant de dimensions sur lesquelles une bonne intégration des parties prenantes et une forte vigilance de l'organisation est déjà un premier élément de réponse.

Impact de la crise sanitaire liée au Coronavirus

Afin de se conformer aux mesures de confinement puis de couvre-feu décidées sur la période de Novembre 2020 à Décembre 2021, dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, Mandarine Gestion, société de gestion du Fonds, a mis en place le télétravail pour ses collaborateurs.

Depuis le 9 juin 2021, conformément aux mesures gouvernementales, les collaborateurs de Mandarine Gestion ont repris le travail en présentiel avec le droit d'exercer quelques jours par semaine en télétravail. Le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) n'a pas été redéclenché, Mandarine Gestion a pu assurer pleinement ses activités tant en télétravail qu'en présentiel.

Impacts liés à la crise en Ukraine

Contexte

La guerre frappe aux portes de l'Europe.

Le 24 février 2022, le Président Russe a pris la décision de « lancer une opération militaire spéciale » en Ukraine. Après la chute du mur de Berlin, nombreux sont ceux qui comme Fukuyama, prophétisaient la fin de l'histoire et que la démocratie libérale devenait le seul horizon possible. Avec l'invasion de l'Ukraine, la nouvelle guerre froide a commencé mettant aux prises les deux systèmes : le bloc de l'Ouest dirigé par les Américains et réunissant l'Otan, l'AUKUS, le Japon, la Corée du Sud, les pays des accords d'Abraham, etc, face à celui du bloc de l'Est, composé de la Russie, de la Chine et de leurs alliés actuels ou futurs : le Venezuela, la Corée du Nord, les puissances chiites... Depuis lors, le conflit, dont aucune issue n'est pour l'heure entraperçue, soulève de graves inquiétudes et interrogations quant à ses conséquences... Cette guerre menaçant la « Pax Europaea » construite douloureusement sur les cendres de la seconde guerre mondiale qui ravagea le monde de la lointaine mer de Corail aux déserts de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine en passant par les eaux gelées de la Volga nous rappelle le retour brutal du tragique de l'Histoire.

Concernant les marchés

Sans surprise, cette attaque a dans un premier temps entraîné une forte aversion au risque sur les marchés, notamment en Europe. Cette correction a ensuite été suivie d'une période plus volatile et incertaine, durant laquelle les marchés ont retracé une partie du mouvement initial.

Le marché actions russes a dévissé de plus de 35%, la chute la plus importante de l'histoire de l'indice, pendant que le pétrole dépassait les 100 dollars / baril (Brent) pour la première fois depuis 2014. En parallèle, le prix des principales matières premières s'est envolé, notamment celui du gaz naturel.

Alors que le retour de la dispersion et de la volatilité était déjà à l'ordre du jour depuis le début de l'année, ces récents événements

sont venus amplifier cette tendance.

Cette crise géopolitique s'inscrit dans un contexte de hausse des prix généralisée et de banques centrales qui entament tout juste leur cycle de normalisation monétaire. Cette nouvelle incertitude vient donc complexifier la question du retour de l'inflation, dans un contexte où la Russie demeure un fournisseur clé de gaz naturel en Europe (environ 40% de la consommation européenne).

Le marché s'interroge ainsi sur l'ampleur de ce conflit et sur les conséquences que ce dernier pourrait avoir sur l'environnement macro-économique :

- Si le prix des matières premières venait à augmenter très fortement, quel serait l'impact sur l'inflation et quelles postures les banques centrales pourraient-elles adopter ?
- Parallèlement à une inflation historiquement élevée, cette crise pourrait avoir un impact considérable sur la croissance économique. La thématique de la stagflation pourrait-elle revenir sur le devant de la scène ?
- Enfin, un apaisement progressif du conflit entre l'Ukraine et la Russie couplé à une nouvelle vague de soutien de la part des banques centrales peut-il créer un potentiel scénario de retour à la normale ?

Les issues possibles sont nombreuses, et la visibilité à court terme demeure limitée.

Positionnement du Fonds

Tout d'abord, au sein du Fonds, nous ne détenons aucune exposition directe à la Russie ou à l'Ukraine. En ligne avec notre philosophie d'investissement, nous ne prenons d'expositions significatives que sur des zones où nous avons des ressources pour lesquelles nous comprenons les dynamiques sous-jacentes.

D'autre part, notre exposition indirecte reste très limitée. En effet, au sein de notre Fonds, aucune des entreprises en portefeuille ne génèrent une part substantielle de leurs ventes en Ukraine et en Russie. Face à cette crise politique en Ukraine, les marchés, dans leur ensemble, sont impactés. Les marchés de l'énergie bien sûr, mais pas seulement : blé, maïs, métaux ... certains s'inquiètent que les sanctions économiques ne se retournent contre leur promoteur.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est tenu à la disposition des porteurs de parts. Ce rapport est également consultable sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/documents-reglementaires>

INFORMATION RELATIVE AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION

Conformément aux dispositions de l'article 321-131 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous informons qu'au cours de la période sous revue Mandarine Active a été investi en OPCVM gérés par Mandarine Gestion (dans le Compartiment Mandarine Small Unique de la SICAV Mandarine Funds, Compartiment liquidé en mars 2021).

INFORMATION RELATIVE A LA POLITIQUE DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L533-22-1 du Code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial, la politique de vote et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles Mandarine Gestion a exercé ses droits de vote sont accessibles sur le site de la société de gestion : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/demarche-responsable>

INFORMATION RELATIVE A LA SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Catégorisation de la société de gestion :

Mandarine Gestion a choisi de se considérer comme « client professionnel » et demande aux intermédiaires (brokers) de la catégoriser ainsi, ce qui leur impose l'obligation de « meilleure exécution » (« best execution ») à l'égard de notre société.

Mandarine Gestion a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (Intermédiaire agréé par l'ACPR, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE).

Matrice des facteurs pris en compte pour obtenir la meilleure exécution :

Produit financier	Lieux d'exécution	Stratégie de transmission ou d'exécution	Facteurs retenus
Actions et assimilés	Marchés réglementés (MR)	Les ordres sont transmis à un intermédiaire de la liste	Prix et probabilité de règlement Probabilité d'exécution: liquidité : indication d'intérêt permettant de détecter un flux opposé sur cet ordre (bloc ou facilitation)

	<p>Systèmes Multilatéral de Négociation (SMN)</p> <p>Internalisation Systématique (IS)</p>	d'intermédiaires sélectionnés	<p>Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ; Lieux d'exécution auxquels le négociateur est connecté et qui permettraient de réaliser une meilleure exécution, en termes de rapidité d'exécution ;</p> <p>Accès direct au marché sur lequel l'instrument est coté ;</p> <p>Bonne exécution de la même valeur lors d'opérations précédentes ;</p> <p>Suivi fondamental (connaissance) de la valeur ;</p> <p>Respect des orientations pour la période ;</p>
ETFs (tous sous-jacents)	<p>MR</p> <p>SMN</p> <p>IS</p> <p>Teneur de Marché</p>	<p>Les ordres sont transmis à : un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés ; ou mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées.</p>	<p>Prix et probabilité de règlement ;</p> <p>Probabilité d'exécution : liquidité naturelle ou intervention de teneurs de marché ;</p> <p>Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ;</p> <p>Plateformes auxquelles le négociateur est connecté.</p>
Taux et crédit	<p>SMN</p> <p>IS</p> <p>Teneur de Marché</p>	<p>Mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées.</p>	<p>Prix et probabilité de règlement ;</p> <p>Probabilité d'exécution : liquidité : Axes présentés par les contreparties ;</p> <p>Qualité des intermédiaires sélectionnés sur le produit traité ;</p> <p>Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération.</p>
Futures	<p>MR</p>	<p>Les ordres sont transmis à un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés.</p>	<p>Notoriété du prestataire</p> <p>Rapidité d'exécution ;</p> <p>Prix et probabilité de règlement ;</p> <p>Respect des orientations pour la période.</p>

La liste des brokers sélectionnés par la Société de gestion est arrêtée a minima annuellement ; le comité brokers a pour objectif de valider la qualité d'exécution fournie par les entités sélectionnées et habilitées et sélectionner de nouveaux prestataires d'exécution.

Le détail de la politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/documents-reglementaires>

Le liste du top 5 des Venues d'exécution sous le format RTS 28 est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/documents-reglementaires>

Dans le cadre de la gestion du Fonds, la Société de gestion a eu recours à des prestataires fournissant des services de recherche et d'analyse afin de compléter le travail des gérants et des analystes dans le meilleur intérêt du Fonds. Les frais liés à la recherche financière ont été supportés par le Fonds. Les frais de recherche sont intégrés aux frais d'intermédiation au travers d'un compte de recherche (RPA/CSA).

Pour plus d'information : www.mandarine-gestion.com

METHODOLOGIE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global est effectué selon la méthode de l'engagement « *Commitment Approach* » selon la méthodologie du guide CESR/ 10-788 reprise dans l'instruction AMF 2011-15.

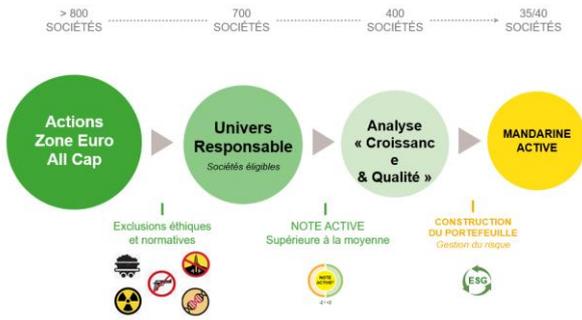
INFORMATION SUR LA PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES CRITERES ESG

L'information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG figure sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.mandarine-gestion.com

Le FCP prend systématiquement en compte les critères ESG au sens de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier.

Rappel de la méthode ESG mise en œuvre dans le portefeuille : Best-In-Universe

En premier lieu, il convient de rappeler qu'un filtre ESG dit « Active® » est appliqué en amont du processus d'investissement de Mandarine Active comme le montre le schéma ci-dessous :

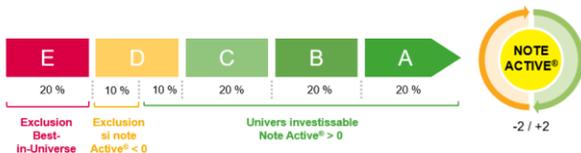


La note Active® retenue est issue de la recherche menée en interne. C'est une note propriétaire de la Société de gestion qui s'appuie sur une recherche externe (Sustainalytics) et interne. Elle est fondée sur 16 indicateurs extra-financiers eux-mêmes composés de sous-indicateurs comme illustré dans le schéma ci-dessous :



La note Active® est la moyenne équi pondérée des indicateurs disponibles. Elle est comprise entre [-2 et +2], affinée au fil de l'eau au gré des mises à jour des notes provenant des agences de notations, de l'actualité et des rencontres avec les sociétés.

⇒ Les notes Active® inférieures à 0 ne sont pas éligibles à l'investissement en portefeuille



Notation du portefeuille et de l'indice

Nous avons noté que tendanciellement sur l'année 2021, la note Active® du fonds était en ligne avec l'indice. A fin 2021, la note du fonds était de 0.76 vs 0.76 pour l'indice.

Mesure de performance ESG du fonds et de l'indice

Un reporting d'impact ESG trimestriel est réalisé pour comparer les performances du fonds et de l'indice. Les 4 indicateurs ESG utilisés sont :

- Les émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone)
- Le taux d'indépendance du Conseil (diversité du conseil)
- La part des entreprises qui s'engagent aux grands principes du Pacte Mondial de l'ONU (engagement des entreprises)
- Le taux de rotation des employés (capital humain)

Le lien internet pour accéder au rapport est le suivant : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/docs/funds/mandarine-active/SRI>

Émissions de gaz à effet de serre

L'empreinte carbone du portefeuille par rapport à son indice de référence a été structurellement inférieure à celle de son tout au long de l'année 2021 pour finir à 86 tonnes de CO2 par million d'euros investis, contre 228 pour l'indice. Ceci est dû à une surpondération dans des secteurs peu émetteurs en CO2 comme les technologies et une sous-pondération du secteur de l'énergie par rapport à l'indice. L'information est disponible dans chacun des reportings mensuels du fonds Mandarine Active.

Les données utilisées sont fournies le fournisseur de données environnementales Trucost, issues de rapports annuels ou d'estimations. Les résultats exprimés en Tonnes équivalent CO2 par M€ investis sont basés, pour chaque société, sur la part de la capitalisation boursière détenue par le fonds, puis rapportés à 1M€ investi. Les données retenues sont celles des scopes 1 et 2 (émissions directes et indirectes liées à l'énergie) ainsi que le 1er rang des fournisseurs du scope 3.

Top 5 et Bottom 5 du rating ESG des sociétés du fonds

Au 31/12/2021, les cinq meilleures valeurs et les cinq moins bonnes notes en termes de notation ESG sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

TOP 5	Note Active® [-2 ;+2]	BOTTOM 5	Note Active® [-2 ;+2]
Finecobank	1.19	Wolters Kluwer	0.08
DSM	1.16	Puma	0.09
L'Oréal	1.15	Adyen	0.15
Partners Group	1.13	Lindt	0.2
Schneider Electric	1.10	EssilorLuxottica	0.2

SWOT ESG (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats)

<p>Opportunités Les « utilities » vertes bénéficient de la Taxonomie européenne</p>	<p>Forces Empreinte carbone du portefeuille inférieure par rapport à son indice.</p>
<p>Menaces Pression sur l'usage du plastique dans les secteurs de la distribution. Economie circulaire pour le secteur du luxe</p>	<p>Faiblesses Impact Covid dans la supply chain des sociétés</p>

Controverses

Un suivi des controverses est réalisé tous les 15 jours grâce au fournisseur Sustainalytics, allant d'une échelle de gravité de 1 à 5, 1 étant les controverses les moins graves. Sept controverses de niveau 3 sont à noter à fin décembre (Saint Gobain, EDP Renouveais, STMicroelectronics, CNH Industrial, Kingspan, Vinci, Porsche Automobil)

Politique d'engagement suivie au niveau du Fonds

Depuis 2017, Mandarine Gestion a établi une politique d'engagement. Cette politique s'applique à l'ensemble de la gamme de Mandarine Gestion et n'est pas spécifique au fonds Mandarine Active. Le rapport Dialogue et Engagement de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Les derniers échanges autour des thèmes ESG du Fonds concernaient les sociétés suivantes :

Société	Thème ESG Abordés
Knorr Bremse	Compensation carbone. Economie circulaire. Salaire décent. Rémunération variable indexée sur des critères ESG.
Linde	Hydrogène. Maintien des ingénieurs qualifiés pour déployer l'essor des nouvelles technologies.
Deutsche Post	Carburant durable. Salaires élevés et attractivité de l'employeur. Critères RSE dans la rémunération variable des dirigeants.

Informations en matière de durabilité (Règlement européen SFDR)

Le Fonds prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans le cadre de sa procédure de sélection. A cet égard, le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Au 31/12/2021, le ratio d'éligibilité du Fonds aux critères du Règlement Taxonomie (à savoir les deux premiers objectifs que sont l'atténuation du/l'adaptation au changement climatique) est de 31%. Le ratio d'alignement du Fonds aux critères du Règlement Taxonomie est de 0%.

Le Fonds contribue à un objectif durable sur le plan social.

Six indicateurs de durabilité sont analysés pour mesurer l'incidence globale du produit en matière de durabilité sur le plan social. Les indicateurs sont comparés par rapport à l'indice de référence du portefeuille. Ces indicateurs sont :

- Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies:
 - 2021: Fonds (61) Indice (75) ;
 - 2020: Fonds (68) Indice (74)
- Part des entreprises ayant une politique sur le respect des Droits Humains:
 - 2021 : Fonds (86%) Indice (98%) ;
 - 2020: Fonds (88%) Indice (98%)
- Rotation des employés :
 - 2021: Fonds (14) Indice (13) ;
 - 2020: Fonds (13) Indice (13)
- Part de femmes parmi les effectifs :
 - 2021: Fonds (37%) Indice (37%) ;
 - 2020: Fonds (37%) Indice (37%)
- Part de femmes parmi le top management :
 - 2021: Fonds (20%) Indice (23%) ;
 - 2020: Fonds (21%) Indice (21%)
- Nombre d'heures de formation moyen par employé/an:
 - 2021: Fonds (33) Indice (28) ;
 - 2020: Fonds (31) Indice (27)

Indicateur de durabilité "ISRD" 2021 (0-100 / Echelle de risques de (1 à 5) : 17 / 2

Mandarine Gestion s'engage à mettre à disposition l'exhaustivité des informations sur l'alignement du Fonds à la Taxonomie européenne lorsque les entreprises auront communiqué dans leurs documentations publiques, d'ici fin 2023.

Information importante :

Bien que le Fonds puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement Taxonomie"), il n'a actuellement pas un objectif environnemental spécifique et ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxonomie.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

TECHNIQUE DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Le profil de risques des OPC et les caractéristiques de Mandarine Gestion en tant que gestionnaire de FIA et d'OPCVM justifient une mise en œuvre proportionnée des principes de rémunération issus des Directives européennes n°2011/61/UE (AIFM) et n°2014/91/UE (OPCVM).

Mandarine Gestion dispose de politiques et des pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques qui ne favorise et n'encourage pas une prise de risque excessive et incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents réglementaires des OPC, à savoir tant les FIA que les OPCVM pour lesquels elle agit en qualité de société de gestion.

Ces politiques et pratiques en termes de rémunération se déclinent au niveau des différentes catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle et tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risque des gestionnaires, des OPCVM ou des FIA qu'ils gèrent. Ces politiques et pratiques en termes de rémunération sont adaptées à la taille à l'organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité des activités de Mandarine Gestion.

La rémunération du personnel de Mandarine Gestion se décline selon les composantes suivantes :

D'une part, une rémunération fixe dont le quantum est fixé aux salaires du marché. Il est vérifié que la rémunération fixe est en ligne avec le marché au travers d'études de salaires ou de benchmarking avec les sociétés concurrentes. Cette rémunération est intuitu personae et est précisé dans le contrat de travail de chaque collaborateur. Cette rémunération fixe est essentiellement la mesure de la convention collective à laquelle adhère la société de gestion et est cohérente avec les niveaux observés de rémunérations dans la gestion d'actifs en fonction des postes occupés. Cette rémunération fixe peut être révisée. Les principaux indicateurs de révision portent sur l'efficacité dans la réalisation des tâches et missions confiées et ou les évolutions du marché du travail ou de l'inflation.

D'autre part, une rémunération variable dont le quantum vient compléter le montant de la rémunération fixe. Son quantum est fonction de la réalisation des objectifs de la société (VSTR « Vision, Stratégies, Tactiques, Résultats) et des objectifs individuels. Aucune rémunération variable n'est garantie, sauf dans le cadre d'une nouvelle embauche et exclusivement pour la première année sans aucune tacite reconduction (Cette pratique n'est en aucun cas généralisée). L'attribution d'une rémunération variable est conditionnée en tout état de cause à la situation financière de la société de gestion et à la participation du salarié au développement de la société. Mandarine Gestion peut octroyer un complément de rémunération par le biais de primes discrétionnaires déterminées en fonction de critères aucunement lié à la performance des OPC gérés ou à la prise de risques. L'attribution d'une rémunération variable est discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie.

Enfin, un accord d'intéressement et un accord de participation ont été mis en place pour une durée de 3 ans, renouvelable d'une année sur l'autre par tacite reconduction.

Concernant les autres avantages assimilables : Au 31 décembre 2021, aucune forme de rémunération en nature (Voiture de fonction, frais d'essences...) n'est octroyée aux salariés de la Société de gestion. La politique de rémunération sera mise à jour si la Société de Gestion venait à octroyer un avantage en nature aux salariés. Toutefois, la société de gestion pourra rembourser à l'Euro les frais de débours professionnels des collaborateurs (taxis, restaurants...) sous la forme d'une note de frais validée par le Directeur Général Délégué. Il se pourrait qu'à l'occasion du départ d'un salarié (Rupture conventionnelle, licenciement...), le collaborateur perçoive des indemnités dans les conditions fixées par le code du travail et la convention collective applicable au sein de la Société de Gestion. Cette indemnité ne sera pas détaillée dans le présent document car il n'est en aucun cas lié aux travaux effectués par le collaborateur mais reste couvert par des obligations du droit du travail et de la convention collective. Dans un souci de préserver l'intérêt des porteurs, La Société de Gestion n'a pas vocation à rémunérer ses collaborateurs sous un mécanisme de « Carried Interest ». Les FIA gérés par la Société de Gestion n'offrent pas de parts de « Carried Interest » aux gérants et/ou collaborateurs de la SGP. Ce type de rémunération est donc exclu de la présente politique de rémunération de Mandarine Gestion.

Ainsi au titre de la Directive 2011/61/UE de niveau I (art. 13 et annexe II) du 8 juin 2011 dite directive AIFM, du Règlement délégué 231/2013 de niveau II (art. 107) du 19 décembre 2012, des Orientations de l'ESMA sur les politiques de rémunération des gestionnaires de FIA du 3 juillet 2013, et au titre de la Directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de

placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions, des orientations ESMA du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575 – Guidelines on sound remuneration policies under the UCITS Directive) ainsi que des dispositions telles qu'issues des textes nationaux de transpositions tels qu'applicables sur le territoire de la République Française (à savoir notamment l'art. L.533-22-2 CMF et les articles art. 319-10 et 319-11 RG AMF ainsi que de la Position AMF n°2013-11 sur les politiques de rémunération applicables aux gestionnaires de FIA et du guide AMF intitulé « Guide OPCVM V pour les sociétés de gestion »), il ressort que le montant total des rémunérations brutes pour l'exercice 2021, ayant débuté le 1er janvier 2021 et s'étant clôturé le 31 décembre 2021, du personnel de la société de gestion Mandarine Gestion ressort à 6.457 Keuros, ce montant se ventilant en 4.103 keuros au titre des rémunérations fixes et en 2.353 keuros au titre des rémunérations variables concernant ledit exercice ; ces montants concernent 43 bénéficiaires, les rémunérations variables seront quant à elles versées au cours des exercices suivants l'exercice sous revue.

Concernant le personnel listé à l'article 533-22-2 du CMF, soit 22 personnes sur l'effectif total, les rémunérations se ventilent à raison de 3.016 keuros pour la partie fixe et à raison de 2.055 keuros concernant la partie variable. Il est à noter qu'aucune rémunération du type de celle correspondant à un pourcentage de la performance réalisée par un fonds d'investissements attribué à ses dirigeants (« Carried Interests ») a été versée par l'OPC ou l'un quelconques des OPC dont la société de gestion assure les fonctions de gestionnaire au cours de l'exercice sous revue.

D'autre part, ces rémunérations ont trait aux rémunérations de collaborateurs qui sont concernés tant par la gestion de FIA que d'OPCVM.

COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

Principaux achats :

Au cours du 1^{er} semestre 2021

VINCI SA	3 160 288,785 €
SALESFORCE.COM INC	3 479 689,122 €

Au cours du 2nd semestre 2021

LONDON STOCK EXCHANGE	3 780 621,887 €
SIEMENS HEALTHINEERS AG	1 724 985,535 €

Principales ventes :

Au cours du 1^{er} semestre 2021

NESTE OIL OYJ	-3 093 581,11 €
SALESFORCE.COM INC	-3 388 725,573 €

Au cours du 2nd semestre 2021

LONDON STOCK EXCHANGE	-3 905 201,996 €
CRH	-2 570 232,168 €

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

MANDARINE ACTIVE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Mandarine Gestion

40, avenue George V
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

MANDARINE ACTIVE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Mandarine Gestion

40, avenue George V
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP MANDARINE ACTIVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MANDARINE ACTIVE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

MANDARINE ACTIVE

Bilan actif

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	348,028,057.51	282,392,276.95
Actions et valeurs assimilées	348,028,057.51	281,296,416.95
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	348,028,057.51	281,296,416.95
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	1,095,860.00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	1,095,860.00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	36,613.71	854,127.28
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	36,613.71	854,127.28
Comptes financiers	16,114,998.69	20,798,940.64
Liquidités	16,114,998.69	20,798,940.64
TOTAL DE L'ACTIF	364,179,669.91	304,045,344.87

MANDARINE ACTIVE

Bilan passif

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Capitaux propres	-	-
Capital	315,452,462.06	292,436,679.25
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	46,480,905.39	9,173,236.64
Résultat de l'exercice (a,b)	-2,105,297.79	-3,554,638.45
 Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	 359,828,069.66	 298,055,277.44
 Instruments financiers	 -	 -
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	4,351,600.25	5,990,067.43
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4,351,600.25	5,990,067.43
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	364,179,669.91	304,045,344.87

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

MANDARINE ACTIVE**Hors-bilan**

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

MANDARINE ACTIVE

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	4,183,875.85	2,960,725.04
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3,964.88	3,975.74
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	253.43
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	4,187,840.73	2,964,954.21
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-102,987.23	-53,792.30
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-102,987.23	-53,792.30
Résultat sur opérations financières (I + II)	4,084,853.50	2,911,161.91
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-6,212,326.61	-5,837,184.32
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-2,127,473.11	-2,926,022.41
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	22,175.32	-628,616.04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-2,105,297.79	-3,554,638.45

MANDARINE ACTIVE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,90 % TTC maximum pour la part I
- 0,90 % TTC maximum pour la part G
- 1,40 % TTC maximum pour la part S
- 2,20 % TTC maximum pour la part R
- 0,60 % TTC maximum pour la part M
- 1,10 % TTC maximum pour la part F

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

MANDARINE ACTIVE

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Commission de surperformance

15% de la surperformance au-delà de l'EURO STOXX® Net Return EUR

La commission de surperformance correspond à des frais variables. La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice du Fonds. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du Fonds est définie comme la différence positive entre l'actif net du Fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 15% TTC de la performance au-delà de l'Indice EURO STOXX® Net Return EUR – dividendes réinvestis (code ISIN : EU0009658194), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance soit supérieure à la valeur liquidative de début d'exercice. En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est perçue par la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque période de calcul. Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts courus

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part R
Capitalisation pour la part S
Capitalisation pour la part F
Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part G
Capitalisation pour la part M

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part R
Capitalisation pour la part S
Capitalisation pour la part F
Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part G
Capitalisation pour la part M

Changements affectant le fonds

MANDARINE ACTIVE

Néant

MANDARINE ACTIVE

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Actif net en début d'exercice	298,055,277.44	236,491,847.30
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	26,538,838.57	67,370,947.18
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-50,615,683.30	-33,371,149.52
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	54,791,739.21	28,912,863.52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4,149,894.82	-19,246,070.22
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-2,152,891.28	-1,708,606.73
Différences de change	120,081.99	155,821.98
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	39,368,074.96	22,375,646.34
Différence d'estimation exercice N	96,857,061.91	57,488,986.95
Différence d'estimation exercice N-1	-57,488,986.95	-35,113,340.61
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2,127,473.11	-2,926,022.41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	359,828,069.66	298,055,277.44

MANDARINE ACTIVE

Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2021
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instrument financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

MANDARINE ACTIVE

Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2021	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,218.2359	
Nombre de titres rachetés	954.1465	
Catégorie de classe S (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	12,265.3205	
Nombre de titres rachetés	16,883.1199	
Catégorie de classe G (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	42.0000	
Catégorie de classe M (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	188.0000	
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,648.1682	
Nombre de titres rachetés	1,323.8835	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	10,143.45	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	177,071.34	0.90
Commissions de surperformance	240,959.87	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe S (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	150.82	1.40
Commissions de surperformance	103.01	-
Autres frais	-	-

MANDARINE ACTIVE

Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2021	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	826,606.66	2.20
Commissions de surperformance	307,763.40	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe G (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	33,393.66	0.90
Commissions de surperformance	37,593.39	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe M (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,619,171.32	0.60
Commissions de surperformance	2,895,140.26	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	38,918.52	1.10
Commissions de surperformance	35,454.36	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

MANDARINE ACTIVE

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2021
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	36,613.71
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	36,613.71
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	3,667,973.88
Autres créditeurs divers	683,251.37
Provision pour risque des liquidités de marché	375.00
TOTAL DES DETTES	4,351,600.25

MANDARINE ACTIVE

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2021
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

MANDARINE ACTIVE

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	16,114,998.69
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

MANDARINE ACTIVE

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	16,114,998.69	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

MANDARINE ACTIVE

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	CHF	USD	HKD	SEK
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	16,925,418.64	7,415,106.84	4,004,166.05	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7,169.44
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

MANDARINE ACTIVE

Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-150,080.68	-117,477.04
Total	-150,080.68	-117,477.04
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-150,080.68	-117,477.04
Total	-150,080.68	-117,477.04
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

MANDARINE ACTIVE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2,611,614.81	399,525.89
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2,611,614.81	399,525.89
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2,611,614.81	399,525.89
Total	2,611,614.81	399,525.89
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

MANDARINE ACTIVE

Catégorie de classe S (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-122.48	-164.38
Total	-122.48	-164.38
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-122.48	-164.38
Total	-122.48	-164.38
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

MANDARINE ACTIVE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1,560.31	286.90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1,560.31	286.90
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1,560.31	286.90
Total	1,560.31	286.90
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

MANDARINE ACTIVE

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-686,268.30	-678,225.67
Total	-686,268.30	-678,225.67
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-686,268.30	-678,225.67
Total	-686,268.30	-678,225.67
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

MANDARINE ACTIVE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5,422,086.80	1,169,279.08
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	5,422,086.80	1,169,279.08
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5,422,086.80	1,169,279.08
Total	5,422,086.80	1,169,279.08
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

MANDARINE ACTIVE

Catégorie de classe G (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-25,008.34	-60,276.72
Total	-25,008.34	-60,276.72
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-25,008.34	-60,276.72
Total	-25,008.34	-60,276.72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

MANDARINE ACTIVE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	503,675.27	104,944.71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	503,675.27	104,944.71
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	503,675.27	104,944.71
Total	503,675.27	104,944.71
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

MANDARINE ACTIVE

Catégorie de classe M (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1,209,622.47	-2,658,085.49
Total	-1,209,622.47	-2,658,085.49
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1,209,622.47	-2,658,085.49
Total	-1,209,622.47	-2,658,085.49
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

MANDARINE ACTIVE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	37,380,755.34	7,402,018.88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	37,380,755.34	7,402,018.88
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	37,380,755.34	7,402,018.88
Total	37,380,755.34	7,402,018.88
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

MANDARINE ACTIVE

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-34,195.52	-40,409.15
Total	-34,195.52	-40,409.15
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-34,195.52	-40,409.15
Total	-34,195.52	-40,409.15
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

MANDARINE ACTIVE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	561,212.86	97,181.18
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	561,212.86	97,181.18
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	561,212.86	97,181.18
Total	561,212.86	97,181.18
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

MANDARINE ACTIVE

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	7,820.01	6,791.07	8,720.73	9,709.45	12,555.95
Actif net (en k EUR)	5,227.35	6,272.24	10,154.23	13,053.99	20,196.91
Nombre de titres					
Parts C	668.4574	923.6013	1,164.3783	1,344.4623	1,608.5517

Date de mise en paiement	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	1,235.56	-419.71	249.00	297.16	1,623.58
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	55.89	74.82	8.29	-87.37	-93.30

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MANDARINE ACTIVE

Catégorie de classe S (Devise: EUR)

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	7,661.85	6,620.21	8,464.95	9,341.05	12,042.74
Actif net (en k EUR)	7.66	6.62	8.46	9.34	12.04
Nombre de titres					
Parts C	1.0000	1.0000	1.0000	1.0000	1.0000

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	1,212.15	-409.76	242.35	286.90	1,560.31
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	23.83	35.37	-25.94	-164.38	-122.48

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MANDARINE ACTIVE

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	736.23	630.98	801.21	883.56	1,131.07
Actif net (en k EUR)	4,200.74	1,504.26	2,691.92	36,643.08	41,684.87
Nombre de titres					
Parts C	5,705.6881	2,384.0023	3,359.7861	41,472.0516	36,854.2522

Date de mise en paiement	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	116.65	-39.14	22.94	28.19	147.12
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-2.77	-2.46	-7.47	-16.35	-18.62

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MANDARINE ACTIVE

Catégorie de classe G (Devise: EUR)

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	7,844.78	6,812.65	8,747.81	9,649.43	12,492.62
Actif net (en k EUR)	7.84	6.81	8.75	3,415.90	3,897.70
Nombre de titres					
Parts C	1.0000	1.0000	1.0000	354.0000	312.0000

Date de mise en paiement	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	1,239.66	-420.94	250.04	296.45	1,614.34
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	56.54	75.05	7.12	-170.27	-80.15

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MANDARINE ACTIVE

Catégorie de classe M (Devise: EUR)

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	79,511.44	69,075.93	88,916.11	98,804.70	128,241.56
Actif net (en k EUR)	4,055.08	196,037.51	223,446.19	241,775.11	289,697.69
Nombre de titres					
Parts C	51.0000	2,838.0000	2,513.0000	2,447.0000	2,259.0000

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	12,552.66	-4,386.43	2,537.03	3,024.93	16,547.47
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	769.29	994.54	277.95	-1,086.26	-535.46

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MANDARINE ACTIVE

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	498.37	431.94	553.68	613.97	793.56
Actif net (en k EUR)	3,570.67	180.88	182.30	3,157.85	4,338.87
Nombre de titres					
Parts C	7,164.6014	418.7530	329.2426	5,143.2756	5,467.5603

Date de mise en paiement	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	4.07	-26.71	15.81	18.89	102.64
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0.22	3.77	-0.39	-7.85	-6.25

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MANDARINE ACTIVE

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2021

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				348,028,057.51	96.72
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				348,028,057.51	96.72
ADYEN NV	3,600.00	2,311.50	EUR	8,321,399.98	2.31
AIA GROUP LTD	450,000.00	78.60	HKD	4,004,166.05	1.11
ASML HOLDING NV	20,700.00	706.70	EUR	14,628,690.00	4.07
BIOMERIEUX	30,600.00	124.90	EUR	3,821,940.00	1.06
BUREAU VERITAS SA	243,000.00	29.18	EUR	7,090,740.00	1.97
CAPGEMINI SE	53,100.00	215.50	EUR	11,443,050.00	3.18
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT-PC	630.00	12,630.00	CHF	7,701,964.96	2.14
CNH INDUSTRIAL NV	531,000.00	17.07	EUR	9,064,170.00	2.52
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	153,000.00	61.87	EUR	9,466,110.00	2.63
CRH PLC	135,000.00	46.52	EUR	6,280,200.00	1.75
DASSAULT SYSTEMES SE	180,000.00	52.31	EUR	9,415,800.00	2.62
DEUTSCHE POST AG-REG	171,000.00	56.54	EUR	9,668,340.00	2.69
EDENRED	180,000.00	40.57	EUR	7,302,600.00	2.03
EDP RENOVAVEIS SA	540,000.00	21.90	EUR	11,826,000.00	3.29
ESSILORLUXOTTICA	45,000.00	187.24	EUR	8,425,800.00	2.34
FINECOBANK SPA	702,000.00	15.44	EUR	10,835,370.00	3.01
HERMES INTERNATIONAL	6,300.00	1,536.00	EUR	9,676,800.00	2.69
KBC GROUP NV	108,000.00	75.46	EUR	8,149,680.00	2.26
KERRY GROUP PLC-A	87,000.00	113.25	EUR	9,852,750.00	2.74
KINGSPAN GROUP PLC	72,000.00	105.00	EUR	7,560,000.00	2.10
KONINKLIJKE DSM NV	63,000.00	198.00	EUR	12,474,000.00	3.47
LINDE PLC	54,000.00	306.00	EUR	16,524,000.00	4.59
LOREAL	31,500.00	416.95	EUR	13,133,925.00	3.65
MERCK KGAA	51,300.00	227.00	EUR	11,645,100.00	3.24
PALO ALTO NETWORKS INC	8,100.00	556.81	USD	3,982,130.50	1.11
PARTNERS GROUP HOLDING AG	6,300.00	1,512.50	CHF	9,223,453.68	2.56
PORSCHE AUTOMOBIL HLDG-PRF	54,000.00	83.44	EUR	4,505,760.00	1.25
PUMA SE	81,000.00	107.50	EUR	8,707,500.00	2.42
SALESFORCE.COM INC	15,300.00	254.13	USD	3,432,976.34	0.95
SCHNEIDER ELECTRIC SE	72,000.00	172.46	EUR	12,417,120.00	3.45
SIEMENS HEALTHINEERS AG	81,000.00	65.82	EUR	5,331,420.00	1.48
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	153,000.00	48.44	EUR	7,411,320.00	2.06
STMICROELECTRONICS NV	243,000.00	43.37	EUR	10,538,910.00	2.93

MANDARINE ACTIVE

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2021

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SYMRISE AG	50,400.00	130.30	EUR	6,567,120.00	1.83
TELEPERFORMANCE	33,300.00	392.00	EUR	13,053,600.00	3.63
VERBUND AG	51,300.00	98.90	EUR	5,073,570.00	1.41
VINCI SA	60,300.00	92.91	EUR	5,602,473.00	1.56
WAREHOUSES DE PAUW SCA	300,600.00	42.18	EUR	12,679,308.00	3.52
WOLTERS KLUWER	108,000.00	103.60	EUR	11,188,800.00	3.11
Obligations et valeurs assimilées				-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
BIONERSIS 10-31/12/2049 FRN	120,000.00	-	EUR	-	-
Créances				36,613.71	0.01
Dettes				-4,351,600.25	-1.21
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				16,114,998.69	4.48
TOTAL ACTIF NET			EUR	359,828,069.66	100.00